PLEUCADEUC
• Commune Accueillante

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 2026-
ID : 056-215601592-20260923-118_2026-DE

Séance : 7-2026
Délibération : 118-2026

Commune de Pleucadeuc

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 23 septembre 2026 à 19 h 00

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois septembre à dix-neuf heures, les membres du CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqués le onze septembre, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Loïc BALAC, maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 19

Pouvoirs : 5

Secrétaire de séance : Yvonne NAFTEUX

ELUS	Présent	Pouvoir à	ELUS	Présent	Pouvoir à
Loïc BALAC	X		Yvonne NAFTEUX	X	
Nathalie GOURMIL	X		Hélène LEVASSEUR	X	
Jean-François BUSSON		Jim	Boulo Dugué Céline		Hélène
ROUX Patricia	x		Laetita MACE	X	
Rudy LANOE	X		Marie-Pierre BOCANDE	X	
Létitia RIO	X		Delphine ETRILLARD	X	
André GUILLEMOT		Loïc	Serge BRAUD		Yvonne
Alain LOYER	X		Fabien TRICHARD		romain
Romain LABORDERIE	X		Lemierre Jim	X	
Philippe RACOUET	X				

OBJET : RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur Létitia RIO, adjointe déléguée aux Ressources Humaines.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du Conseil municipal en matière de création et de gestion des emplois communaux ;
VU le Code général de la fonction publique, notamment ses dispositions relatives à la création, à la modification et à la suppression des emplois permanents ;
VU le tableau des effectifs de la commune ;

CONSIDERANT la nécessité d'adapter les effectifs aux besoins des services municipaux.
CONSIDERANT l'évolution des missions confiées aux agents territoriaux ;
CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité et la qualité du service public communal.

M. le Maire fait part de la complexité des procédures dans l'administration publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260923-118_2026-DE

Article 1 :
D'approuver la modification du tableau des effectifs de la commune.

Article 2 :
De modifier la Durée Hebdomadaire de service de 2 postes de la filière technique :

- 2 postes d'adjoint technique (catégorie C),

Article 3 :
De supprimer les emplois permanents suivants :

- 1 poste de Rédacteur principal 1ère classe ;
- 1 poste de technicien.

Article 4 :
De déclarer vacant l'emploi permanent suivant, relevant de la filière culturelle :

- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe.

Article 5 :
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales afférentes à ces emplois seront inscrits au budget de la commune.

Article 6 :
M. le Maire est autorisé à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité :
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré, le 23 septembre 2026

Le Maire,
Loïc BALAC.

Secrétaire de séance,
Yvonne NAFTEUX